

LIBERTY PROGRESS

CHARTRE QUALITE DES INTERVENANTS 2022



Depuis le 01/01/2021, les organismes de formation sont soumis à un référencement qualité via le Référentiel National Qualiopi. Dans ce cadre, LIBERTY PROGRESS se doit de faire appliquer le respect de ses engagements à ses intervenants.

Cette charte, signée annuellement par les parties, reprend donc pour chaque critère Qualiopi, les engagements pris par LIBERTY PROGRESS, afin d'en partager clairement les exigences avec les intervenants qui œuvrent en son nom par le biais d'un contrat de sous-traitance.

Le contrat de sous-traitance reprend les obligations principales de l'intervenant pour chaque mission qui lui est confiée et, sauf mention expresse, renvoie au respect des engagements Qualités tels que répartis dans cette Charte ;

Par ailleurs, LIBERTY PROGRESS s'assure le respect effectif des engagements pris par ses intervenants tout au long du processus de formation et procède au contrôle qualité des prestations délivrées par ses intervenants conformément à sa mission :

- LIBERTY PROGRESS récolte les avis des parties prenantes (à chaud et à froid) et mesure systématiquement l'atteinte des objectifs et la satisfaction des stagiaires à la fin de chaque formation. Ces indicateurs de performance lui permettent d'évaluer globalement la qualité de ses formations et de ses intervenants.
- LIBERTY PROGRESS se réserve également le droit d'effectuer un contrôle directement lors de la formation, par la présence d'un représentant de LIBERTY PROGRESS qui analysera la prestation assurée par l'intervenant en fonction du programme prévu, ceci, sans perturbation de la formation.

En cas d'anomalies ou de non-respect de cette charte qualité et du contrat de sous-traitance qui encadre la mission de formation concernée, LIBERTY PROGRESS informera systématiquement l'intervenant en charge de la prestation et pourra en fonction du degré de non-conformité observé et justifié :

- Exiger la mise en place d'actions correctives adaptées.
- Invalider le versement de la prestation réalisée au compte de l'intervenant.
- Exclure définitivement l'intervenant de ses effectifs réguliers ou ponctuels.

RESPECT DES ENGAGEMENTS QUALIOPi

Référentiel Qualiopi - Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

LIBERTY PROGRESS propose des formations destinées à un large public composé principalement à des gérants et des salariés d'entreprise du commerce, du service et tout autre domaine de l'entrepreneuriat.

Chaque formation est présentée sous la forme d'une fiche programme comprenant les rubriques suivantes : objectifs de formation, pré-requis, public concerné, méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation,

encadrement. Les fiches programme sont accessibles sur le site internet de LIBERTY PROGRESS qui informe également par ce biais les apprenants sur : les modalités et délais d'accès, les tarifs, les contacts, les méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, l'accessibilité aux personnes handicapées, les indicateurs de performance.

Les intervenants agissant au nom de LIBERTY PROGRESS, peuvent, sans obligation, relayer ces informations sur leurs propres outils de communication à condition de n'en modifier aucunement la nature et d'en indiquer la source.

Référentiel Qualiopi - Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

LIBERTY PROGRESS organise l'entretien d'évaluation des besoins du client qui permet d'identifier précisément : les objectifs et les modalités d'organisation de la formation attendue.

Les formations proposées par LIBERTY PROGRESS sont conçues en articulation forte avec les parties prenantes. Les intervenants s'engagent à participer à la personnalisation des parcours de formation proposé par LIBERTY PROGRESS : si les outils adaptés ne sont pas déjà disponibles ou applicables, un échange avec les intervenants sera engagé afin de co-construire le programme de formation adapté à la demande du client ainsi que :

- le scénario pédagogique détaillé reprenant les objectifs opérationnels et évaluables de la formation, le contenu, les modalités pédagogiques et d'évaluation à mettre en oeuvre
- les questionnaires d'évaluation des pré-requis et/ou de positionnement en amont de la formation
- les supports de cours et ressources pédagogiques correspondant au contenu visé et les moyens permettant aux apprenants de se les approprier
- les moyens matériels et prérequis organisationnels
- les moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation (test, quizz, grille d'analyse d'exercice pratique, ...)

En amont du lancement d'une formation, l'intervenant évalue les pré-requis et le positionnement de chaque apprenant pour apprécier plus finement ses besoins spécifiques et, le cas échéant, y adapter le contenu de formation et l'animation pédagogique (exemples personnalisés, exercices spécifiques, ressources complémentaires....).

Référentiel Qualiopi - Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

LIBERTY PROGRESS signe la convention de formation avec le client et l'informe des modalités précises d'exécution de la prestation conformément au programme annexé à la convention.

Dans le même temps, LIBERTY PROGRESS remet aux apprenants concernés le livret d'accueil et le règlement intérieur de la structure et l'intervenant, signe le planning, reçoit les coordonnées de son (ses) stagiaire(s) dans son contrat de sous-traitance.

Tout au long de l'exécution des prestations, l'intervenant s'engage à participer en cas de besoin, aux réunions de préparation, de suivi, aux jurys d'examen, aux remises de diplôme des formations où sa présence est jugée indispensables par LIBERTY PROGRESS pour la bonne mise en œuvre des formations qui lui sont confiées entièrement ou partiellement.

Prévention des ruptures de parcours et gestion des absences ou abandons :

- Comme défini au critère 2, l'intervenant tient compte des questionnaires de positionnement pour adapter les supports et contenus pédagogiques aux attentes de chaque apprenant et assurer une animation pédagogique motivante en adéquation avec les objectifs visés.
- Chaque apprenant inscrit sur une formation collective en interentreprise reçoit de LIBERTY PROGRESS une convocation par mail 6 à 10 jours avant le début de sa formation lui rappelant son planning, les coordonnées de son (ses) formateur(s) et les règles contractuelles en cas d'absence à la formation.
- Pour les formations intra ou individuelles l'intervenant s'engage à contacter par mail, sms ou téléphone son (ses) stagiaire(s) au moins 48h avant chaque session pour lui (leur) reconfirmer la date et l'horaire.
- L'intervenant fait signer par session ou demi-journée, à chaque apprenant, l'attestation d'émargement que lui confie LIBERTY PROGRESS.
- En cas d'absence d'un stagiaire, l'intervenant doit prévenir le bureau de LIBERTY PROGRESS (par téléphone, mail ou sms) le plus tôt possible et au maximum dans les 4h du début de la session.

Evaluation de l'atteinte des objectifs de formation par les apprenants

- L'intervenant met en place les outils et évalue l'atteinte des objectifs par les apprenants tels que définis dans le scénario pédagogique détaillé de la formation et remet à LIBERTY PROGRESS les éléments permettant de l'attester.
- Il complète en parallèle l'attestation des acquis que lui confie LIBERTY PROGRESS pour chaque apprenant.
- L'intervenant s'engage, le cas échéant, à participer aux sessions d'évaluation, aux jurys d'examen, aux remises de diplôme organisées par LIBERTY PROGRESS pour les formations qui lui sont confiées entièrement ou partiellement.

Référentiel Qualiopi - Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

. LIBERTY PROGRESS mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...)

L'intervenant est en relation avec les équipes de LIBERTY PROGRESS avec lesquels il s'assure de la fourniture des moyens techniques et pédagogiques prévus au programme initial et nécessaires à la bonne exécution de la prestation définie dans son contrat de sous-traitance

LIBERTY PROGRESS prend en charge la gestion administrative et logistique globale en amont de la formation et s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié aux apprenants (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).

L'intervenant, en responsabilité, lui communique ses besoins en matériel spécifiques (projecteur, tableau, ordinateurs de prêts, photocopies de supports pédagogiques...) au moins 15 jours avant le début de la formation. Dans le cadre de sa formation, l'intervenant met à disposition de l'apprenant des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier en choisissant les supports les mieux adaptés.

Référentiel Qualiopi - Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

Le profil des intervenants de LIBERTY PROGRESS :

L'intervenant agissant sous le contrôle de LIBERTY PROGRESS doit posséder des connaissances et des savoir-faire spécifiques et régulièrement actualisés. Il s'agit d'être capable de conceptualiser sa pratique et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des participants en respectant les programmes et scénarios pédagogiques co-construits ou validés avec LIBERTY PROGRESS.

Les missions des intervenants de LIBERTY PROGRESS, dans le(s) domaine(s) pour le(s)quel(s) ils sont recrutés, pourront, en fonction des besoins, être les suivantes :

- participer aux groupes de travail préparatoires à la mise en place des actions de formation pour l'analyse des besoins, la définition des objectifs et des contenus, l'organisation de certains dispositifs, la coordination des différentes actions, le fonctionnement du réseau des formateurs et formatrices ;
- participer à la conception du plan détaillé de la formation pour laquelle il est sollicité ;
- participer conjointement avec LIBERTY PROGRESS à la rédaction ou à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des apprenants
- exercer son activité de formateur ou formatrice selon différentes modalités pédagogiques , (individuel, collectif, inter, intra, miste, présentiel, distanciel, ...)
- participer à l'évaluation des apprenants et des actions de formation.
- Participer à l'amélioration continue des activités de LIBERTY PROGRESS

Le recrutement :

Il résulte soit d'un appel public à candidatures, soit de candidatures spontanées, soit de sollicitations directes.

Le processus de recrutement se fait en étapes clés :

- LIBERTY PROGRESS étudie le profil du candidat, met en lumière ses compétences techniques et pédagogiques et organise un ou plusieurs entretiens téléphoniques et/ou physiques permettant de juger de l'adéquation des compétences du candidat avec les prestations qu'il délivre afin de le sélectionner.
- L'intervenant signe la Charte Qualité de Liberty Progress
- LIBERTY PROGRESS fait participer le futur intervenant à la co-construction et ou l'adaptation d'un programme complet de formation pour lequel il interviendra lors de son premier contrat de sous-traitance, et des outils pédagogiques associés à ce programme :
 - scénario pédagogique détaillé reprenant les objectifs opérationnels et évaluables de la formation, le contenu, les modalités pédagogiques et d'évaluation à mettre en oeuvre
 - questionnaires d'évaluation des pré-requis et/ou de positionnement en amont de la formation
 - supports de cours et ressources pédagogiques correspondant au contenu visé et les moyens permettant aux apprenants de se les approprier
 - définition des moyens matériels et prérequis organisationnels
 - outils d'évaluation de l'atteinte des objectifs en fin de formation (test, quizz, grille d'analyse d'exercice pratique, ...)
- LIBERTY PROGRESS assiste à la première formation de l'intervenant organisée en son nom afin de valider la bonne mise en œuvre de la prestation et le respect de l'intervenant à ses engagements qualités.

Lors de ce processus, l'intervenant s'engage à fournir à LIBERTY PROGRESS :

- Un CV mis à jour annuellement
- tout autre élément nécessaire à l'évaluation des compétences et qualifications utiles pour accomplir la mission envisagée (Récépissé de numéro de déclaration d'activité, supports pédagogiques, démarches mises en œuvre, qualifications diverses, expériences, références...) ;

- tous les éléments autorisant son recrutement en tant qu'intervenant externe (fiche de renseignements, autorisation de cumul d'activités, avis sirène, attestation de fournitures de cotisations sociales pour les travailleurs indépendants).

Rappel de l'obligation légale de déclaration de l'activité des formateurs sous-traitants :

Selon l'article L6362-5 du code du travail, toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue doit déposer une déclaration initiale d'activité en préfecture et transmettre tous les ans un bilan pédagogique et financier.

Toutefois lorsqu'un prestataire de formation ne peut assurer tout ou partie d'une formation, il peut conclure un contrat de sous-traitance avec une autre personne physique ou morale. Ce contrat porte sur une prestation de formation clairement déterminée dans ses contenus et dans sa durée. Le prestataire de formation déclaré, signataire de la convention de formation première, est le donneur d'ordre et garde la responsabilité du contrôle et du suivi de la formation dispensée par le sous-traitant. Le sous-traitant (qui ne conclut pas directement de convention ou de contrat de formation professionnelle et qui intervient seulement en apportant un concours technique ou pédagogique à la réalisation d'actions de formation) n'est alors pas tenu de justifier d'un numéro de déclaration d'activité.

Cette tolérance de non-déclaration de l'activité de formateur auprès de la Direccte sera limitée aux intervenants qui ne dépassent pas 30 jours de sous-traitance par an sur les formations organisées par LIBERTY PROGRESS. Au-delà ces démarches de déclaration d'activité devront être effectuées au plus vite pour éviter une exclusion de la liste des intervenants de LIBERTY PROGRESS.

Le développement des compétences :

Le développement et le maintien des compétences des intervenants est indispensable à la qualité des formations organisée par LIBERTY PROGRESS. L'intervenant s'engage donc à mettre en place des outils personnels de veille permettant d'actualiser et/ou perfectionner ses compétences à deux niveaux :

- maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- maintien et actualisation des compétences pédagogiques : ingénierie de formation, animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation d'outils pédagogiques innovants

LIBERTY PROGRESS s'engage à accompagner et/ou soutenir chaque intervenant dans cette démarche en organisant au moins un rendez-vous individuel par an dédié à cette thématique. Ce rendez-vous aura pour but de faire apparaître dans son profil des éléments attestant de l'évolution de ses compétences (attestation de formation, mise à jour d'outils pédagogiques, mise à jour du CV....)

Référentiel Qualiopi - Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

Veille professionnelle

LIBERTY PROGRESS organise une veille professionnelle, réglementaire et pédagogique dans ses champs d'intervention et ses intervenants s'engagent à en faire de même afin de maintenir ou développer leurs compétences et d'en exploiter des enseignements concrets. Les résultats de cette veille seront partagés et/ou mis en communs lors des différents moments d'échange formels et informels entre LIBERTY PROGRESS et ses intervenants permettant ainsi à chaque partie prenante de progresser dans une démarche d'amélioration continue individuelle et collective.

Formation et handicap

LIBERTY PROGRESS dispose d'un référent handicap accessible à tout moment pour orienter les apprenants et/ou travailler avec ses équipes et intervenants à l'adaptation des prestations à leurs besoins spécifiques. L'intervenant s'engage à signaler au référent handicap tout besoin constaté qui n'aurait pas été déjà analysé ou pris en compte en amont des formations.

Respect du référentiel Qualiopi

Par la signature de cette Charte Qualité LIBERTY PROGRESS s'assure du respect de la conformité de ses intervenants au référentiel Qualiopi.

Référentiel Qualiopi - Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

LIBERTY PROGRESS a mis en place un process complet de recueil et de traitement des avis des parties prenantes, de traitement des dysfonctionnement et l'élaboration d'un plan d'amélioration continue qu'il partage avec l'intervenant.

L'intervenant, participe directement ou indirectement à leur mise en œuvre notamment auprès des apprenants et à chaque étape du processus pédagogique :

- L'intervenant a la charge de mettre en œuvre auprès de l'apprenant le questionnaire de positionnement et, si besoin l'évaluation des prérequis : il transmet les documents à LIBERTY PROGRESS et intègre les observations et les résultats de ces évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;
- L'intervenant a la charge de faire remplir les questionnaires d'évaluation à chaud de la formation par chaque apprenant : il transmet les documents à LIBERTY PROGRESS et intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;
- L'intervenant évalue également la formation à son propre niveau et s'engage à faire remonter immédiatement toute information utile, idée d'amélioration, dysfonctionnement ou problème rencontré lors du déroulement de l'action.
- L'intervenant s'engage à faire remonter tout autre information récoltée auprès des autres parties prenantes afin de permettre à LIBERTY PROGRESS d'en prendre compte dans le cadre de son amélioration continue compte

LIBERTY PROGRESS et l'intervenant s'engagent mutuellement à organiser au moins un rendez-vous individuel par an dédié à cette thématique afin d'en rendre compte lors de leurs processus d'amélioration continue

Déontologie et éthique professionnelle au sein de LIBERTY PROGRESS

- L'intervenant, présente la formation et précise qu'il intervient au nom de LIBERTY PROGRESS il véhicule et respecte ses valeurs, ses missions, son organisation et son règlement intérieur.
- L'intervenant exerce son action dans l'intérêt commun de LIBERTY PROGRESS, de ses clients et des apprenants, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
- Il s'assure de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de la formation et prévient la personne ressource de tout dysfonctionnement de nature à perturber la formation.
- Durant une formation, l'intervenant doit être attentif à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation ; dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers.

- L'intervenant est tenu au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve.
- L'intervenant s'engage à respecter le programme de la formation défini lors de la convention de formation et à s'adapter au public formé (différences entre les niveaux notamment ...), les objectifs de formation en termes de résultats à atteindre.

Validation de la charte-qualité :

Par la signature de cette charte, l'intervenant s'engage explicitement à :

- Bâtir une proposition de formation qui prenne en compte les réalités des besoins des stagiaires ainsi que les objectifs spécifiques à chaque action.
- Proposer un accompagnement permettant à chacun d'être acteur de son parcours de formation en toute autonomie, avec tout l'accompagnement nécessaire pour la personnalisation et l'individualisation des projets.
- Concevoir et mettre en oeuvre un dispositif d'évaluation de la formation respectant les phases d'évaluation fixées par les process administratifs de LIBERTY PROGRESS et les engagements qualités Qualiopi détaillés dans ce document.
- Maintenir sa compétence de formateur, de formatrice, en participant à des colloques, séminaires, sessions d'échanges de pratiques, formations de formateurs de manière continue,
- Maintenir et perfectionner son niveau d'expertise lors de colloques, séminaires, groupes de travail, formations.
- N'exercer que dans des domaines pour lesquels il dispose d'une expertise adéquate au regard du contenu de la formation ou s'appuyer sur les compétences nécessaires.
- Ne s'engager dans une formation qu'en fonction de ses disponibilités.
- Respecter les protocoles administratifs et fournir les documents nécessaires à la bonne gestion des formations

Signature de l'intervenant avec mention « lu et approuvé »

NOM - PRENOM :

Fait à :

Le :